

10176

**Message**  
**du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant**  
**P'ouverture de crédits d'ouvrages pour des bâtiments et des**  
**immeubles de l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes**  
**ainsi que d'un crédit global pour des achats urgents**  
**de terrains et d'immeubles**

(Du 19 février 1969)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre un message concernant l'ouverture de crédits d'ouvrages pour les objets suivants:

Bâtiment des postes:	Oberentfelden (propriété par étages)
Garage des postes, téléphones et télégraphes:	Crêt-du-Loche
Bâtiment des téléphones:	Dübendorf
	Lucerne-Würzenbach
	Olten-Bannfeld
	Stans (agrandissement)
Achat d'immeubles à:	Thoune
	Vernier-Avanchet

En même temps, nous vous renseignons sur l'emploi du crédit global de 10 millions de francs que vous avez ouvert pour des achats urgents de terrains et d'immeubles. Ce montant est déjà épuisé. Nous vous prions dès lors d'ouvrir un nouveau crédit global.

## I. DEMANDES DE CRÉDITS D'OUVRAGES

### 1. Garage des postes, téléphones et télégraphes au Crêt-du-Loche

Au cours des prochaines années, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes devra réaliser différents projets de construction dans la région de La Chaux-de-Fonds et du Loche. La première étape, objet du présent message,

consistera à développer le service des garages et celui des ateliers chargés de l'entretien des véhicules à moteur. Viendra ensuite la construction, au Locle, d'un nouveau bâtiment pour l'office postal et le central téléphonique. Enfin, il est question d'édifier plus tard un centre régional pour le tri des colis.

Actuellement, l'entreprise possède tant à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle des ateliers chargés de l'entretien des véhicules à moteur. L'extension de la mécanisation du service de distribution et l'augmentation générale du trafic dans le secteur de la poste et dans celui des télécommunications ont eu pour conséquence un fort développement du parc de véhicules.

Parc de véhicules	1950	1960	1968	Indice 1968 1950 = 100
<b>La Chaux-de-Fonds</b>				
poste .....	16	26	41	256
services des télécommunications .....	3	7	11	366
<b>Le Locle</b>				
poste .....	6	11	22	366
services des télécommunications .....	—	1	3	—
<b>Total .....</b>	<b>25</b>	<b>45</b>	<b>77</b>	<b>308</b>

Les deux garages ne répondent plus aux exigences. A La Chaux-de-Fonds, où les fourgons de distribution sont provisoirement garés dans la cour postale, les installations nécessaires à l'entretien des véhicules ne pourraient être agrandies qu'en dehors du bâtiment principal, ce qui n'irait pas sans compliquer le service. Au Locle, les ateliers et les magasins sont particulièrement à l'étroit. D'autre part, l'emplacement disponible ayant été réduit à la suite d'un élargissement de la route des Jeanneret, les véhicules de grandes dimensions sont contraints, pour tourner, d'emprunter le trottoir et même une partie de la chaussée, ce qui augmente les risques d'accidents et entrave la circulation sur cette artère très fréquentée. Agrandir le garage actuel ne serait pas judicieux, pour des raisons touchant à l'architecture, au service et à la circulation. Au surplus, le terrain entrant en considération doit être échangé contre une parcelle sans laquelle le futur bâtiment des postes, téléphones et télégraphes ne pourrait pas être construit.

Afin d'assurer un entretien rationnel des véhicules à moteur, l'entreprise envisage de supprimer les garages de La Chaux-de-Fonds et du Locle et de construire un garage commun au Crêt-du-Locle, où elle a acquis en vue de la nouvelle organisation des services postaux des biens-fonds d'une superficie globale de 15 426 m<sup>2</sup>, qui jouxtent la route cantonale. Plus tard, le centre régional envisagé serait édifié à côté du nouveau garage.

Le projet prévoit un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée avec sous-sol limité à une partie de la surface pour le garage et les ateliers, et une aile attenante d'un étage sur rez-de-chaussée où seront aménagés les bureaux et un appartement.

La répartition des locaux serait la suivante:

Sous-sol:	garage des petits véhicules magasins abris de protection civile chauffage vestiaires
Rez-de-chaussée:	grand garage locaux de service magasin bureaux salle de séjour
1 <sup>er</sup> étage:	appartement de 4 chambres

Le nouveau garage permettra de garer et d'entretenir 100 véhicules à moteur; il a été conçu en fonction des nécessités de l'exploitation et compte tenu des constructions qui constitueront la deuxième étape.

L'exécution du projet exige un crédit d'ouvrage de 3 711 000 francs.

## 2. Bâtiment des téléphones à Dübendorf

Etant donné le développement incessant de la ville de Zurich, le nombre des habitants de la région que dessert le sous-central de Dübendorf, auquel est aussi rattaché la commune de Wangen, s'est accru dans une mesure extraordinaire au cours des vingt dernières années. Cette évolution a eu comme conséquence que le nombre des abonnés au téléphone et le trafic téléphonique ont presque sextuplé depuis 1950.

Sous-central de Dübendorf	1950	1960	1967	Indice 1967 1950 = 100
Raccordements principaux	920	2 562	5 286	574
Postes téléphoniques	1 486	3 678	7 851	528
Conversations locales	189 300	763 200	1 200 000*	634
Conversations interurbaines de sortie	827 600	2 390 000	4 350 000*	526
Recettes des conversations, en francs	322 300	870 000	1 673 800	519
Habitants	8 500	—	20 800	245

\* Valeurs interpolées

Sur les 6000 raccordements disponibles dans ce central mis en service en 1952, 5527 étaient déjà occupés à fin octobre 1968. Le bâtiment ne pouvant pas être agrandi pour des raisons d'ordre architectonique, on procède actuellement à l'excavation du sol des caves pour créer la place nécessaire à 2900 raccordements nouveaux; mais cela n'est toutefois qu'une mesure provisoire. Si l'on compte avec une augmentation de près de 500 abonnés par an, cette réserve sera aussi épuisée en 1972; il est donc indispensable qu'une nouvelle installation soit prête à ce moment-là.

Après de longues démarches, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes est parvenue en 1966 à acheter deux biens-fonds d'une superficie totale de 2360 m<sup>2</sup> entre la Zürichstrasse et la Kurvenstrasse, dans une situation favorable au centre du réseau. Il est projeté d'y ériger un bâtiment de central de trois étages, le troisième étant un étage en attique, sur rez-de-chaussée avec caves. Le projet de construction prévoit la répartition suivantes des locaux:

Sous-sol:	cave pour câbles et local des manchons batteries et installation d'énergie répartiteur interurbain magasin chauffage et local du réservoir local de réserve abri de protection civile
Rez-de-chaussée:	répartiteur principal local du central automatique local d'exploitation local des circuits à courants porteurs garage
1 <sup>er</sup> étage:	local du central automatique atelier vestiaires
Entresol:	salle de repos
2 <sup>e</sup> étage:	local du central automatique magasin
Attique:	appartement de 4 chambres et demie

La capacité initiale du central sera de 15 000 organes de raccordement; par la suite, elle pourra être plus que doublée grâce à la place disponible dans les locaux projetés pour le central automatique. Le central actuel sera supprimé et le terrain pourra éventuellement être utilisé pour les besoins de la poste.

Le crédit d'ouvrage demandé s'élève à 2 401 000 francs.

### 3. Bâtiment des téléphones à Lucerne-Würzenbach

Dans notre message du 16 septembre 1968 (FF 1968 II 464), nous vous avons demandé deux crédits d'ouvrages pour de nouveaux centraux téléphoniques à Kriens et Lucerne-Sprengi. Nous y avons expliqué que la forte augmentation du nombre des raccordements d'abonné dans le réseau local de Lucerne, actuellement desservi par le central principal, trois centraux de quartier et trois sous-centraux, nécessitait une vaste extension des équipements de centraux, pour qu'il soit possible de continuer à raccorder chaque année quelque 2200 nouveaux abonnés.

Réseau local de Lucerne	1950	1960	1967	Indice 1967 1950 = 100
Raccordements principaux .	13 662	27 080	43 019	314
Postes téléphoniques . . . . .	23 096	43 444	67 207	290
Conversations locales, en millions . . . . .	11,7	21,6	29,5	252
Conversations interurbaines, en millions . . . . .	7,0	24,2	42,3	601
Recettes des conversations, en millions de francs . . . .	4,2	8,4	13,3	313
Habitants . . . . .	101 000	127 600	150 400	149

Les centraux projetés à Kriens et Lucerne-Sprengi offrent de nouvelles possibilités de raccordement dans les secteurs sud-ouest et nord du réseau. Mais ces mesures de soulagement ne suffisent pas à elles seules, car les 20 000 numéros du central principal de la gare, qui dessert actuellement plus d'un tiers des abonnés du réseau, seront complètement occupés d'ici à 1973. C'est pourquoi on envisage de détacher une partie de la zone que dessert actuellement ce central sur la rive droite du lac et de créer un nouveau centre de réseau en implantant un sous-central dans le quartier de Würzenbach, où règne une intense activité dans la construction.

Les postes, téléphones et télégraphes ont acquis en 1964 à la Schädritti-strasse un terrain sur lequel pourra être construit un bâtiment de central d'un étage sur rez-de-chaussée, avec caves, flanqué d'une annexe pour garages. Les locaux seraient répartis de la façon suivante:

Sous-sol:           cave pour câbles  
                      batteries et installation d'énergie  
                      magasin  
                      chauffage

- Rez-de-chaussée: local du répartiteur  
 local pour essais et mesures  
 local des circuits à courants porteurs  
 vestiaires  
 garages
- 1<sup>er</sup> étage: local du central automatique  
 atelier

Les dimensions du local du central automatique permettront d'atteindre une capacité finale de 14 000 organes de raccordement. Les 6000 raccordements prévus pour la première étape déchargeront en majeure partie le central principal. Par la suite, les abonnés de la commune d'Adligenswil, que dessert actuellement le central de quartier de Meihof, pourront encore être reliés au nouveau central. Pour être en mesure de faire face à toute évolution future, on a calculé les dimensions des fondations, des murs extérieurs et des étais du bâtiment projeté de telle sorte qu'il sera possible, si nécessaire, d'exhausser le bâtiment d'un étage.

Un crédit d'ouvrage de 1 363 000 francs est nécessaire pour l'exécution du projet.

#### 4. Bâtiment des postes à Oberentfelden (propriété par étages)

Sa situation excellente sous le rapport des communications et les réserves de terrain qui s'y trouvent ont valu à Oberentfelden une expansion réjouissante de l'industrie, de l'artisanat et du commerce au cours des dernières années. Depuis 1950, le nombre des habitants a presque doublé et le trafic postal s'est développé dans une mesure plus grande encore:

Office de poste d'Oberentfelden	1950	1960	1967	Indice 1967 1950 = 100
Vente de timbres-poste en francs .....	103 200	143 400	272 600	265
Objets de correspondance déposés .....	288 000	429 000	644 000	224
Colis déposés .....	49 800	70 700	112 500 <sup>1</sup>	226
Versements .....	48 300	95 300	152 100	315
Objets de correspondance distribués .....	780 200	1 130 500	1 740 300	223
Colis distribués .....	35 700	49 400	108 700 <sup>1</sup>	304
Paiements .....	8 300	15 000	21 700	262
Nombre d'habitants .....	2 800	3 600	5 100	184

<sup>1</sup> La définition des colis ayant été modifiée en 1963, il est difficile de comparer ces chiffres à ceux des années précédentes.

Les locaux postaux aménagés en 1932 dans un immeuble pris à bail se révélèrent insuffisants vers 1955 déjà, en raison de la forte augmentation du trafic. Du moment que l'agrandissement desdits locaux était matériellement impossible, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes acquit en 1957 un terrain à bâtir bien situé et d'une contenance de 2177 m<sup>2</sup>, afin d'y construire un bâtiment postal.

Un premier projet a dû être abandonné car il ne tenait pas suffisamment compte du développement exceptionnel que connaît la localité depuis 1960. De plus, des difficultés avaient surgi à propos de l'autorisation de bâtir, en raison de la planification du centre du village prévue par la commune. Le service postal ne pouvant plus être assuré dans les anciens locaux, il fut transféré provisoirement dans une baraque au début de 1962.

Dans le cadre de la planification mentionnée ci-dessus, la commune demanda que ses services administratifs puissent aussi trouver place sur le terrain acheté par les postes, téléphones et télégraphes. L'entreprise se rallia à cette proposition, qui avait été approuvée par un groupe de planification indépendant, et conclut avec la commune un contrat en vue de la construction, sous le régime de la propriété par étages, d'un bâtiment commun à la poste et à l'administration communale.

Selon les plans définitifs, les parts de copropriété sur l'immeuble, y compris le terrain, seront de 375/1000<sup>e</sup> pour l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes et de 625/1000<sup>e</sup> pour la commune. Les propriétaires se répartiront les frais de construction au prorata des quotes-parts de valeur.

La partie appartenant à l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes comprendra les locaux suivants :

Sous-sol:	magasin
	remise
	vestiaires
Rez-de-chaussée:	hall des guichets
	bureau de poste
	local des facteurs
	local des colis
	salle de repos
	2 locaux commerciaux

Les locaux, installations et équipements en commun comprendront le chauffage, les locaux pour les installations électriques et le garage au sous-sol où l'entreprise disposera de 9 places de parking. Elle aura la jouissance des installations de la protection civile, contre versement d'une indemnité à la commune.

Les locaux commerciaux qu'il est question de louer dans l'immédiat constituent une réserve de place pour la poste.

Ce projet de construction exige un crédit d'ouvrage de 1 528 000 francs.

### 5. Bâtiment des téléphones à Olten-Bannfeld

Les abonnés au téléphone d'Olten et de huit communes environnantes sont desservis par le central local installé dans le bâtiment du central principal près de la gare. Tandis que le nombre des habitants de sa circonscription a augmenté de plus de la moitié depuis 1950, celui des raccordements principaux s'est accru de 238 pour cent, chiffre supérieur à la moyenne, durant cette période.

Central local d'Olten	1950	1960	1967	Indice 1967 1950 = 100
Raccordements principaux .	3 502	7 739	11 845	338
Postes téléphoniques . . . . .	5 555	11 394	17 667	318
Conversations locales, en millions . . . . .	2,2	4,3	8,1	367
Conversations interurbaines de sortie, en millions . . . . .	6,3	11,4	20,7	329
Recettes des conversations, en millions de francs . . . . .	1,3	2,2	3,6	287
Habitants . . . . .	27 400	35 800	43 000	157

Sur les 16 000 raccordements disponibles du central local, 12 762 étaient déjà occupés à fin octobre 1968. Etant donné qu'il faut compter avec quelque 700 nouveaux abonnés par année, les possibilités de raccordement seront épuisées en 1972. Il est impossible d'envisager une nouvelle extension à l'emplacement actuel et cela ne serait pas non plus indiqué du point de vue des câbles. C'est pourquoi l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes projette de détacher de ce central les quartiers ouest de la ville ainsi que la commune de Wangen et de les relier à un nouveau central de quartier à Olten-Bannfeld.

En 1960 déjà, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes a acquis à la Gallusstrasse un terrain bien situé sur lequel elle envisage de construire un bâtiment d'exploitation de quatre étages complets, flanqué d'une annexe pour garages et appartement. La répartition des locaux serait la suivante :

- 2<sup>e</sup> sous-sol:       cave pour câbles et local des manchons  
                          magasin  
                          batteries et installation d'énergie  
                          local du réservoir
- 1<sup>er</sup> sous-sol:       répartiteur principal  
                          local pour équipements spéciaux  
                          local pour essais et mesures  
                          abri de protection civile  
                          atelier  
                          chauffage

- Rez-de-chaussée: local du central automatique  
 local des monteurs  
 garages
- 1<sup>er</sup> étage: local du central automatique (réserve)  
 atelier  
 appartement de 4 chambres

Le central aura une capacité finale de 20 000 organes de raccordement. La première installation comprendra 5000 numéros, ce qui permettra, à la mise en service, d'y transférer 3000 abonnés du central principal, qui sera ainsi en mesure de desservir de nouveaux abonnés dans son secteur réduit. Les locaux du 1<sup>er</sup> étage pourront provisoirement être loués.

Le crédit d'ouvrage demandé s'élève à 1 335 000 francs.

## 6. Bâtiment des téléphones à Stans (agrandissement)

Le secteur que dessert le central nodal de Stans comprend, en plus du chef-lieu du canton de Nidwald, les communes de Stansstad, d'Ennetmoos d'Oberdorf et de Dallenwil; les centraux terminus de Buochs et de Wolfenschiessen sont aussi raccordés à Stans. En raison de l'amélioration des communications – nous renvoyons aux explications que nous avons données dans notre message du 16 septembre 1968 concernant le bâtiment des postes à Stans (FF 1968, II 474) –, cette région a connu ces dernières années une expansion économique considérable qui se traduit aussi dans les chiffres enregistrés pour le trafic téléphonique.

Central nodal de Stans	1950	1960	1967	Indice 1967 1950 = 100
Raccordements principaux .	579	1 061	1 994	344
Postes téléphoniques . . . . .	988	1 974	3 670	371
Conversations locales . . . . .	269 200	490 800	845 300	314
Conversations interurbaines de sortie . . . . .	709 500	1 315 200	2 408 800	339
Recettes des conversations, en francs . . . . .	198 400	389 400	712 400	359
Habitants . . . . .	8 500	9 500	11 100	131

Cette évolution a pour conséquence que les 2400 organes de raccordement du central, mis en service en 1957, seront occupés à la fin de l'année 1969. Un agrandissement des locaux actuels du central étant impossible, il est indispensable de construire le plus rapidement possible un nouveau bâtiment d'exploitation des téléphones.

L'entreprise des postes, téléphones et télégraphes a acheté le terrain nécessaire à une nouvelle construction en bordure du central actuel, dont l'emplacement est très bien situé du point de vue du centre de gravité du réseau. Elle projette de construire sur le côté nord-ouest de l'ancien central un nouveau bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée, avec une aile séparée pour des garages; les deux bâtiments seront reliés entre eux. De plus, le rez-de-chaussée du nouveau central se trouvera en majeure partie au-dessous du niveau du sol en raison de la pente du terrain. Les locaux seraient répartis de la manière suivante:

*Bâtiment du central*

- Rez-de-chaussée: répartiteur interurbain  
 local des circuits à courants porteurs  
 local pour connecteurs de lignes  
 abri de protection civile  
 chauffage
- 1<sup>er</sup> étage: local du central automatique  
 local du répartiteur principal  
 local pour mesures  
 local de service  
 vestiaires
- 2<sup>e</sup> étage: local du central automatique  
 (utilisé momentanément comme magasin)  
 salle de repos  
 vestiaires

*Aile pour garages*

- Sous-sol: halle de parcage  
 Rez-de-chaussée: 5 garages

Le rez-de-chaussée du bâtiment actuel devra être transformé, pour qu'il puisse abriter les batteries et l'installation d'énergie de tout le complexe.

Au premier étage du nouveau bâtiment seront tout d'abord installés 4000 organes de raccordement, dont le nombre pourra être porté à 6000 dans le local projeté. En y adjoignant le deuxième étage, que la direction d'arrondissement des téléphones utilisera momentanément comme magasin, il sera possible d'atteindre une capacité finale de 16 000 organes de raccordement.

Le crédit d'ouvrage demandé s'élève à 1 165 000 francs.

**7. Achat de l'immeuble Aarag à Thoune pour les bureaux de la direction d'arrondissement des téléphones**

Le siège de la direction d'arrondissement des téléphones de Thoune se trouve depuis le début 1962 dans l'immeuble commercial de l'Aarag SA, sis au centre de la ville à l'Aarestrasse. Dans le bâtiment, qui venait alors d'être cons-

truit et comprenait quatre étages en plus d'un sous-sol et du rez-de-chaussée, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes loue actuellement trois étages pour les services administratifs, un local pour la clientèle au rez-de-chaussée et des places de garage. Elle loue également par ailleurs un étage de bureaux et d'autres places de garage dans l'annexe située derrière, qui comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage. En ce moment, l'immeuble principal est exhausé de deux étages. Etant donnée l'urgence de l'extension des installations techniques du bâtiment de Thoun-Bälliz, il est prévu que les bureaux seront transférés au 5<sup>e</sup> étage de l'immeuble Aarag.

Pour s'assurer la possession de ce bâtiment convenant parfaitement, quant au volume et à la situation, aux services de la direction d'arrondissement des téléphones, l'entreprise essaya d'obtenir un droit d'emption de l'Aarag SA en 1961 déjà, lors des pourparlers de location. Cependant, les trois actionnaires n'étaient pas disposés à vendre, car ils avaient construit l'immeuble pour leurs propres besoins. Finalement, devant l'intérêt manifesté pour l'achat par les postes, téléphones et télégraphes deux actionnaires renoncèrent à installer leurs firmes dans le bâtiment Aarag, tandis que le troisième pourra loger longtemps encore ses bureaux dans le 6<sup>e</sup> étage en construction.

Lors de la reprise des négociations de vente, les actionnaires exigèrent que leur soit versée la valeur réelle actuelle afin de couvrir le prix de revient d'une construction de remplacement.

Si cette condition n'était pas remplie, ils n'avaient aucun intérêt à vendre. La valeur réelle recherchée par la suite fut estimée d'un commun accord à 5,3 millions de francs, montant comprenant la surélévation de 2 étages en cours. Ce prix correspond à la valeur courante et peut être qualifié d'avantageux.

L'acquisition de ce bien-fonds de 1400 m<sup>2</sup> avec l'immeuble commercial moderne, bien construit et convenablement équipé, permet de procurer pour longtemps à la direction d'arrondissement des téléphones de Thoun un logement suffisant et pratique dans un bâtiment administratif, grâce aux locaux de réserve à disposition. Les pièces qui ne sont pas utilisées par l'entreprise peuvent être louées avantageusement.

Le transfert de propriété devrait se faire sous forme d'une reprise par les postes, téléphones et télégraphes de toutes les actions Aarag SA. Frais accessoires inclus, le crédit nécessaire se monte à 5 360 000 francs.

### **8. Achat d'un immeuble à Vernier-Avanchet**

Dans notre message du 25 novembre 1966 (FF 1966 II 813) concernant l'achat d'un immeuble à Vernier, nous avons relevé que le nombre des raccordements d'abonné et le trafic téléphonique augmentaient d'une façon extraordinairement rapide dans l'arrondissement de Genève et qu'il était devenu urgent d'agrandir les installations et équipements du service du matériel et des transports.

Direction d'arrondissement des téléphones de Genève	1950	1960	1967	Indice 1967 1950 = 100
Raccordements principaux .	39 864	81 327	123 213	309
Postes téléphoniques .....	63 196	125 774	201 782	319
Véhicules à moteur .....	26	68	123	473
Kilomètres parcourus, par année .....	354 000	867 000	1 408 000	397
Habitants .....	220 000	279 000	302 000	137

Dans une première étape, il a été pratiquement possible de loger tout le service du matériel dans l'immeuble dont vous avez autorisé l'achat par arrêté du 7 juin 1967 (FF 1967 I 1176). Le service des transports, qui était provisoirement resté aux Acacias, devra également être déplacé dans quelques années. Indépendamment du fait que la circulation est défavorable à l'emplacement actuel, la surface serait trop petite pour un agrandissement. En outre, la forme irrégulière de la parcelle ne permettrait pas de réaliser une construction économique. Il convient encore d'ajouter qu'une partie du terrain sera nécessaire à l'agrandissement ultérieur du central de quartier des Acacias.

Après de laborieuses tractations, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes est parvenue à s'assurer dans la zone industrielle de Vernier un terrain convenant parfaitement aux besoins du service du matériel et des transports. Ce bien-fonds est situé à proximité immédiate de l'immeuble acheté en 1967 et n'en est séparé que par une ligne de chemin de fer. Il sera possible, par la suite, de construire un passage souterrain pour réaliser une communication directe entre les deux immeubles.

En décembre 1968, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes a acquis, avec l'assentiment du Conseil fédéral, un premier terrain de 15 157 m<sup>2</sup>, dont l'achat ne pouvait pas être différé, pour le prix de 1 515 700 francs à la charge du crédit global pour des achats urgents de terrains et d'immeubles. Elle s'est assurée un droit d'emption, limité à décembre 1969, sur une deuxième parcelle de 20 805 m<sup>2</sup>, dont l'achat fait l'objet du présent message, pour le prix de 2 600 625 francs (125 fr. m<sup>2</sup>). Comme pour l'achat déjà réalisé, le transfert de propriété devrait s'opérer par acquisition de toutes les actions des différentes sociétés immobilières.

En acquérant ces deux parcelles, les postes, téléphones et télégraphes disposeront dans l'agglomération de Genève, où le terrain à bâtir se fait de plus en plus rare, d'une superficie suffisamment grande sur laquelle il sera encore possible de réserver du terrain pour d'autres usages de l'entreprise ou d'en faire l'objet d'un échange de fonds.

Compte tenu de la situation favorable et des excellentes possibilités de construction, le prix peut être considéré comme raisonnable. Frais accessoires inclus, le crédit d'ouvrage nécessaire se monte à 2 650 000 francs.

## II. RAPPORT SUR L'EMPLOI DU CRÉDIT GLOBAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS

Par arrêté du 18 septembre 1968 (FF 1968 II 524), vous avez ouvert un crédit global de 10 millions de francs pour des achats urgents de terrains et d'immeubles. Avec notre approbation, l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes a affecté ce crédit aux achats suivants :

*1. Genève-La-Praille; achat par précaution d'un immeuble destiné à des constructions pour l'exploitation postale*

La planification de l'exploitation postale prévoit dans la région de Genève, outre le centre postal de Cornavin, un centre secondaire où seront traités les colis, à construire plus tard sur la rive gauche. Or, l'entreprise a pu faire l'acquisition d'un terrain sis à La Praille qui convient parfaitement; il mesure 13 251 m<sup>2</sup> et a coûté 1 800 000 francs. Le vendeur avait accepté de céder sa propriété à ce prix seulement à la condition que le contrat fût conclu et l'argent versé avant la fin de l'année 1968.

*2. Genève-Stand; achat par précaution d'un immeuble en vue de l'agrandissement du bâtiment des postes, téléphones et télégraphes*

Actuellement, le bâtiment des postes, téléphones et télégraphes de Genève-Stand abrite l'office postal de Genève 11, trois centraux téléphoniques et des services de Radio Suisse SA. Dans le dessein de ménager une possibilité d'agrandir ce bâtiment, l'entreprise a acquis deux parcelles de 577 m<sup>2</sup> au Boulevard Georges Favon 1 et 3, au prix de 2 350 000 francs. Le transfert de propriété s'est fait par le biais du rachat de toutes les actions des sociétés immobilières concernées, le prix devant être versé au plus tard à la fin de 1968.

*3. Soleure; achat d'un immeuble pour un nouveau bâtiment d'exploitation de la poste*

D'après la nouvelle conception du service postal, un bâtiment d'exploitation devra, dans quelques années, être construit à Soleure au sud de la gare CFF pour l'ensemble des services de distribution et des transports, de même que pour le dépôt des envois en nombre. L'entreprise a acquis le seul terrain entrant en ligne de compte; il se trouve à la Zuchwilerstrasse 25 à 29, mesure 3743 m<sup>2</sup> et a coûté 2 millions de francs, plus une indemnité de 50 000 francs pour préjudices subis. La condition mise à ce marché était que le contrat devait être conclu pour le 1<sup>er</sup> janvier 1969. A défaut d'une entente, il eût fallu introduire une procédure d'expropriation.

*4. Winterthour-Töss; achat d'un bâtiment des postes*

Depuis longtemps, les locaux abritant l'office postal de Winterthour 6 Töss sont insuffisants. Un agrandissement étant exclu pour des raisons touchant à la construction et au service, les postes, téléphones et télégraphes saisi-

rent l'occasion avantageuse qui leur était offerte de participer à la construction d'un grand ensemble urbain, sur un emplacement central. Le maître de l'ouvrage est une société anonyme dont fait partie la Ville de Winterthur. Après l'achèvement des travaux, le nouveau bâtiment des postes, y compris le terrain de quelque 840 m<sup>2</sup>, deviendra propriété de l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes qui, en contrepartie, a dû s'engager à verser la somme de 1 775 000 francs au plus tard le 31 décembre 1968.

*5. Vernier-Avanchet, achat d'un immeuble pour le service des transports de la direction d'arrondissement des téléphones*

Comme nous l'avons mentionné sous chiffre I/8, les postes, téléphones et télégraphes ont acheté, pour le service des transports de la direction d'arrondissement des téléphones, une parcelle de 15 157 m<sup>2</sup> dans la zone industrielle de Vernier. Le montant de 1 515 700 francs pour le rachat des actions de différentes sociétés immobilières devait être versé au plus tard à la fin de 1968.

Avec les droits et les frais accessoires, l'achat de ces cinq immeubles a épuisé le crédit global de 10 millions de francs.

### III. CRÉDIT GLOBAL POUR DES ACHATS URGENTS DE TERRAINS ET D'IMMEUBLES

Dans le message du 27 mars 1968 (FF 1968 I 877), nous avons exposé en détail les raisons – inhérentes à la procédure actuelle – qui contraignent parfois l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes à faire aux vendeurs d'immeubles des concessions peu désirables, si elle ne veut pas laisser échapper des occasions avantageuses, et compliquent d'une manière générale l'acquisition des terrains nécessaires dans les délais utiles.

La solution consistant à ouvrir un crédit global s'est révélée heureuse car, dans tous les cas où ce crédit a été mis à contribution, il a permis de conclure des contrats immédiatement et d'obtenir ainsi des rabais appréciables ou d'autres avantages, ou même de s'assurer la possession de l'immeuble convoité. L'entreprise ne recourt au crédit global que dans les cas vraiment urgents; ainsi, à Vernier-Avanchet, elle y a fait appel pour l'achat d'un terrain où il fallait agir rapidement, alors que pour une parcelle voisine la procédure ordinaire a été adoptée, comme le montre la demande de crédit d'ouvrage qui constitue l'un des objets du présent message.

Le crédit de 10 millions de francs a été épuisé rapidement. Or, il conviendrait de laisser à l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes la possibilité d'acheter des parcelles coûtant plus de 800 000 francs sans présenter de message spécial, lorsque la procédure ordinaire ne permettrait pas de conclure l'affaire. Par conséquent, nous vous proposons d'ouvrir un nouveau crédit global

de 15 millions de francs pour des achats urgents de terrains et d'immeubles. Comme jusqu'ici, le droit de disposer de ce crédit appartiendrait au Conseil fédéral.

\* \* \*

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Ajoutons, quant à la constitutionnalité du projet, que la compétence de l'Assemblée fédérale se fonde sur l'article 13, lettre f, de la loi du 6 octobre 1960 (RO 1961, 17) sur l'organisation de l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes, laquelle repose sur l'article 36 de la constitution.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 19 février 1969.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le vice-président,

**Tschudi**

Le chancelier de la Confédération,

**Huber**

(Projet)

**Arrêté fédéral**  
**ouvrant des crédits d'ouvrages pour des bâtiments et des**  
**immeubles de l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes**  
**ainsi qu'un crédit global pour des achats urgents**  
**de terrains et d'immeubles**

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
 vu le message du Conseil fédéral du 19 février 1969,

*arrête:*

Article premier

<sup>1</sup> Les crédits d'ouvrages suivants sont ouverts pour des bâtiments, des postes, téléphones et télégraphes et pour l'achat d'immeubles:

	Fr.
1. Garage des postes, téléphones et télégraphes au Crêt-du-Loche	3 711 000
2. Bâtiment des téléphones à Dübendorf .....	2 401 000
3. Bâtiment des téléphones à Lucerne-Würzenbach .....	1 363 000
4. Bâtiment des postes à Oberentfelden (propriété par étages) ..	1 528 000
5. Bâtiment des téléphones à Olten-Bannfeld .....	1 335 000
6. Bâtiment des téléphones à Stans (agrandissement) .....	1 165 000
7. Achat d'un immeuble à Thoune.....	5 360 000
8. Achat d'un immeuble à Vernier-Avanchet .....	2 650 000

Art. 2

<sup>1</sup> Un crédit global de 15 millions de francs est ouvert pour des achats urgents de terrains et d'immeubles.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral dispose du crédit global.

<sup>3</sup> Les chambres seront renseignées sur l'emploi de ce crédit par les messages usuels relatifs à l'ouverture de crédits d'ouvrages.

Art. 3

<sup>1</sup> Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

**Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'ouverture de crédits  
d'ouvrages pour des bâtiments et des immeubles de l'entreprise des postes, téléphones et  
télégraphes ainsi que d'un crédit global pour des achats urgents de terrains ...**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1969
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	10176
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.03.1969
Date	
Data	
Seite	368-383
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 073

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.